



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION REGIONALE

DES DELEGUES

Réunion Restreinte

Vendredi 29 Mai 2020 en Visioconférence

Présidence : M. Michel NAGEOTTE

Présents : MM. Dominique COUTOT - Mohammed KERZAZI - Franck MOSCATO -
Philippe PRUDHON

1 – COURRIERS RECUS

La commission prend connaissance des divers courriers,

- Monsieur Gérard MICHEL : démission de sa fonction de délégué ; remerciements pour toutes ces années consacrées aux délégations.
- Monsieur Antoine VOISIN : arrêt de sa collaboration à la commission et de sa fonction d'observateur ; la commission le remercie pour toutes ces années consacrées aux délégations.
- Monsieur Alain SCARAMAZZA : demande d'une année sabbatique ; accord de la commission.

2 – BILAN SAISON 2019/2020

2.1- EFFECTIFS

La commission se félicite de la disponibilité et du sérieux des délégués.

- 9 délégués nationaux ont assuré des délégations en N1, N2, D2 Futsal, D1 F et des délégations en N3 et R1 suivant les besoins de la commission, que ceux-ci en soient remerciés.
- 14 délégués Régionaux A ont assuré des délégations en N3, U19 et U17 Nat. et R1
- 21 délégués Régionaux B ont assuré des délégations en U19 et U17 Nat. et R1.

Les désignations n'ont pas toujours été simples à gérer, notamment à cause de la superficie de notre ligue et du manque de délégué dans certains secteurs géographiques (Yonne et Doubs-Territoire de Belfort).

2.2- DELEGATION

Rapports : Dans l'ensemble, ils ont été correctement remplis. La commission rappelle que le rapport doit être complet et ne doit pas trouver la formule « RAS » (comme encore sur certains rapports).

Il doit être rédigé informatiquement, et un rapport complémentaire doit être systématiquement rédigé au cas où des incidents se produisent avant, pendant ou après match.

Les indisponibilités sont peu nombreuses et toujours justifiées (obligations professionnelles). Les désignations paraissant 3 à 4 semaines avant la date du match, il est demandé aux délégués de transmettre leurs indisponibilités dès la date connue.

Les délégués ont été observés pratiquement tous deux fois et tous les régionaux A une fois par le même observateur. Il ressort que dans l'ensemble les résultats sont satisfaisants pour la saison écoulée.

La commission propose au CA de nommer,
délégués titulaires : Mme VIE – MM. CUTRI – DUFANT – PETTINI – SALVAYRE – SEGUIN – WROBLEWSKI.
délégués régional A. : MM. BATTAGLIA – BIERLA – ELLUL – PILLOT.

2 – SAISON 2020/2021

2.1- EFFECTIFS

De par la conjoncture actuelle, la commission fédérale des délégués n'ayant pris aucune décision, les délégués fédéraux Burgos Comtois sont actuellement :

FFF groupe N1 :

MM. KERZAZI – NORMAND

FFF groupe N2 :

Mme CENDRIER – MM. BARROS DA SILVA – CHAKAFI – HINDERCHIETTE – MATHIEU – MOSCATO – RIVOLET.

Régionaux A :

Mme NAGEOTTE - MM. BATTAGLIA – BERQUIER – BIERLA – CALZADA – ECHEMANN – ELLUL – FERREUX – GIBOULET – LEJEUNE – LEMAIRE – MONNET – OUBIDA – PILLOT – RONDEAU – SAAD.

Régionaux B :

Mme VIE - MM. CONTANT – CORNOT – CUTRI – DUFANT – DUPIN – FALAH – FAORO – GAUTHERON – GRATEPANCHE – MATHEY – MOINGEON – PETTINI – RODRIGUES – SALVARE – SEGUIN – WROBLEWSKI.

A ce jour, la commission a reçu les candidatures de MM Messaoud BOUTEFFAS (21 Beaune) Marc LEMERCIER (70 Navenne) et Jérôme THIBERT (21 Crimolois).

Elle les valide et les transmet au Conseil d'Administration pour nomination.

2.2- CHAMPIONNAT N3 (RAPPEL)

La commission rappelle aux clubs que le commissaire et le responsable sécurité doivent être présents à l'arrivée du délégué (2H avant le coup d'envoi). Un dossier comprenant la fiche de liaison, la FM papier, les cartons de remplacement (6), le listing des joueurs et dirigeants doit être présenté au délégué. Les panneaux de remplacement sont obligatoires. Chaque personne autorisée (bancs de touche et couloirs des vestiaires) doit porter une accréditation.

2.3- CANDIDATURES

La commission recherche des délégués, notamment dans les districts de l'Yonne, du Doubs Territoire de Belfort et du Jura.

Le rôle de délégué est attribué à une personne physique (dirigeant, éducateur, ancien arbitre, ancien joueur) désignée par la commission régionale des délégués pour représenter les instances (régionales ou fédérales) auprès de tous les acteurs en présence et s'assurer du bon déroulement de la rencontre dans le respect des règlements et de l'esprit sportif.

Le candidat, âgé de plus de 18 ans et de 65 ans maximum, sera, après avis de la commission, nommé délégué régional stagiaire par le Conseil d'Administration. Il devra obligatoirement participer à la journée

de formation et sera accompagné par un observateur, un délégué national ou régional A lors de ses premières désignations.

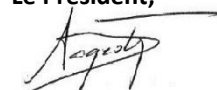
2.4- FORMATION

La journée de formation des délégués stagiaires ainsi que la journée de rentrée de tous les délégués (fédéraux et régionaux) seront programmées ultérieurement.

Prochaine réunion sur convocation.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours, dans un délai de 7 jours, devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 3.1.1 et 3.4.1.2. du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nageotte', is written over a horizontal line.

Michel NAGEOTTE